Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212201214-20260227-2026_21-DE

DÉLIB. 2026-21

Département
Des Côtes d'Armor

Arrondissement
de Guingamp

Commune de
LANVOLLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 février 2026

Date de convocation
13.02.2026

Date d'affichage
13.02.2026

Nombre de conseillers

En exercice	18
Présents	14
Votants	16

L'an deux mille vingt-six
le vendredi 27 février à 20 heures,
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain SAPIN, Maire.

Etaient présents :
M. Alain SAPIN - M. Dominique PRIGENT - Mme Patricia MARTIN
Mme Annie JOUANJAN - M. Jacques BROUDER - Mme Marie-Françoise LIMPALAER - Mme Marie-Annick THOMAS - Mme Marie Annick GEFFROY - M. Frédéric COURTEIL - Mme Gwénaëlle BRIGOT
M. Yann DASPREMONT - Mme Monique LE VOGUER
M. Jean-Pierre THOMAS - M. Evence LE GOAS
Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Mme Roselyne DESCAMPS

Absents non excusés : M. Pascal AUBERT

Absents représentés :
M. David RADUFE représenté par Mme Annie JOUANJAN
Mme Florence QUATTRIN représentée par M. Alain SAPIN.

Mme Marie-Annick GEFFROY a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Modification de la durée hebdomadaire de service – Augmentation DHS

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-8 3° ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 06 MARS 2026

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212201214-20260227-2026_21-DE

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu la délibération de création du poste d'adjoint technique de 2ème classe en date du 12 décembre 2013,

Vu la délibération d'augmentation de la durée hebdomadaire de service en date du 26 octobre 2018,

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier le nombre d'heures de travail afférent au poste à temps non complet, initialement fixé par délibération, que cette modification est inférieure à 10 % de la durée hebdomadaire de service initiale et ne remet pas en cause l'affiliation CNRACL / IRCANTEC,

Il est proposé d'augmenter la DHS d'un agent d'entretien à raison d'une heure par semaine de travail, soit 52 heures / an.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres votants,

- ***D'APPROUVER** l'augmentation de la Durée Hebdomadaire de Service de l'agent technique, à hauteur d'1 heure par semaine*
- ***DE DIRE** que la modification du temps de travail n'excède pas les 10% du temps de travail initial et donc, n'a aucun impact sur l'affiliation de l'agent au régime de retraite*
- ***DE DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget 2026*
- ***D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout document relatif à ce sujet.*

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire
Alain SAPIN

MAIRIE DE SAINT-GILLES 22290

La secrétaire de séance
Marie-Annick GEFFROY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 06 MARS 2026